



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Polynesie : service national

Question écrite n° 16858

Texte de la question

M Emile Vernaudon attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation des gendarmes auxiliaires en Polynesie française. En effet, un groupe de dix gendarmes auxiliaires est en place en Polynesie française depuis le 1er janvier 1989. Ces jeunes recrues, encadrées par des gendarmes, sont particulièrement motivées et participent dans d'excellentes conditions à la surveillance du grand Papeete. Mais leur nombre est insuffisant. Il conviendrait de le doubler en obtenant : 1o que le recrutement porte exclusivement sur des jeunes Polynésiens ; 2o que la formation s'opere dans un centre d'instruction metropolitain. Il lui demande dans quelle mesure il envisage de donner satisfaction à cette suggestion.

Texte de la réponse

Reponse. - Decidée en 1988, pour permettre au groupement de Polynesie française de remplir l'ensemble de ses missions dans de meilleures conditions, en tenant compte de l'evolution de ses charges, la creation d'un groupe de gendarmes auxiliaires à la compagnie des îles du Vent est effective depuis le 1er janvier 1989. Il paraît difficile d'augmenter dès à présent son effectif compte tenu de la necessite de renforcer également d'autres compagnies ayant à faire face à des charges importantes. Par ailleurs, tous les gendarmes auxiliaires en service en Polynesie recoivent une formation dans un centre d'instruction en metropole. L'interet qui s'attache à un fort recrutement local n'est pas negligé puisque 80 p 100 d'entre eux sont de jeunes Polynésiens.

Données clés

Auteur : [M. Vernaudon •mile](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16858

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3766